

PROPOSITION  
DE LOI  
ORGANIQUE

adoptée

le 9 octobre 2013

N° 11  
**S É N A T**

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

---

---

# PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

ADOPTÉE PAR LE SÉNAT

*relative à la **nomination du président de l’Autorité de  
régulation des jeux en ligne.***

*Le Sénat a adopté, en première lecture, la  
proposition de loi organique dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 812 (2012-2013), 9 et 10 (2013-2014).**

### Article unique

Après la treizième ligne du tableau annexé à la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010 relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, est insérée une ligne ainsi rédigée :

«	Autorité de régulation des jeux en ligne	Président	»
---	--	-----------	---

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 octobre 2013.*

*Le Président,*

*Signé : Jean-Pierre BEL*